

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 13 MAI 2024

Présents : MM. André LAURENT, Thierry DEBARD, Thomas INSELIN, Mme Laurence TEIL, MM. Régis ARLAUD, Thierry BLANC, Guillaume GRASSET, Renaud MOULIN et Guillaume LOPEZ.

Absents : Mmes Odile BOISSIN, Laure Vielfaure, M. Patrick REY, Mme Marie-Laure WESTERLOPPE donne procuration à M. Thomas INSELIN, Mme Karine LADET donne pouvoir à M. André LAURENT, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Guillaume GRASSET.

Augmentation du prix des loyers des logements communaux :

Le maire indique au conseil qu'il est possible d'augmenter le prix des loyers des logements communaux jusqu'à 3.5 %.

Après un tour de table, le maire propose d'augmenter à hauteur de 2% à compter du 1^{er} juillet 2024.

Après délibération le conseil à l'unanimité, valide cette augmentation.

Validation du projet de création d'un forage avec demande de subvention auprès de la Région :

Le maire rappelle le projet de maraichage démarré fin 2021 sur les terrains communaux (4 terrains situés sous le cimetière : numéros 301-302-303 et 1037 section D d'une surface totale de 4 455m²).

Suite aux 2 années de sécheresse, l'exploitant agricole a ralenti la plantation de légumes cette année.

Afin de pérenniser l'exploitation agricole maraîchère, le maire propose la création d'un forage profond. Cela permettrait de sécuriser l'irrigation des parcelles et d'avoir des récoltes de légumes en quantité satisfaisante.

Cette opération peut être subventionnée à hauteur de 50 % par la Région dans le cadre du dispositif 205 « **Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole** ».

Le plan de financement de l'opération est ainsi établi:

DEPENSES :

- travaux = 36 465.35 HT €

RECETTES :

- Subvention de la Région : 18 232.67 €
- Fonds propres de la commune : 18 232.67 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité à décidé :

- D'approuver les travaux de création d'un forage.
- De valider le plan de financement pour un montant de 36 645.35 € HT.

- D'autoriser le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif 205 « **Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole** ».

Convention de mise à disposition de terrains :

Le maire rappelle le projet de maraichage sur les terrains communaux et la demande de subvention auprès de la Région pour la création d'un forage. Il propose au Conseil, en attendant la réponse de la Région, de renouveler le prêt de terrains à titre gracieux à l'exploitant agricole ainsi que de l'autoriser à avoir recours à l'eau du réseau dans l'attente de la création d'un forage agricole.

Le maire donne les N° de parcelles, il s'agit de 4 terrains situés sous le cimetière : numéros 301-302-303 et 1037 section D d'une surface totale de 4 455m².

Après délibération, Le conseil à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition des terrains.

Validation travaux salle Alain Rouvière et demande subvention Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas :

Le maire rappelle le projet d'aménagement dans la salle Alain Rouvière (ouverture dans la salle et installation d'une plonge).

Ces travaux pourront attaquer début juin.

Le maire propose au conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas dans le cadre de l'aide à l'investissement.

Il donne le plan de financement :

Dépense :

Montant des travaux HT = 20 658 €

Recettes :

Subvention CCBA : 10 329 €

Fonds Propres : 10 329 €

Après délibération le conseil à l'unanimité décide :

- De valider les travaux
- De demander une subvention auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Séance levée à 21 h 45.